

Prix communs

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni – SAE

(cursus Master ou Mastère Spécialisé®)

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (SAE) s'associent pour décerner des prix destinés à récompenser des étudiants recevant leur diplôme de Master ou Mastère Spécialisé® de l'ISAE-SUPAERO. Ces prix sont destinés à récompenser des étudiants ayant démontré au cours de leur cursus à l'ISAE-SUPAERO **une motivation particulière** et ayant **accompli des réalisations probantes**.

Il n'y a pas de thème particulier pour l'attribution de ces prix qui peuvent concerner tout sujet lié aux domaines de l'aéronautique, du spatial ou relevant d'une toute autre discipline présente dans les enseignements de Master et Mastère Spécialisé® de l'Institut. Toutefois, chaque candidat devra identifier **un domaine d'excellence** pour lequel il exprime une motivation particulière et au titre duquel il postule pour l'attribution d'un prix.

Tous ces prix sont décernés en appréciant la motivation personnelle, les efforts accomplis, la contribution à l'augmentation des connaissances théoriques et expérimentales dans le domaine vers lequel l'appétence d'excellence et la passion auront guidé le candidat. Les éléments tangibles qui sont appréciés peuvent être larges et divers, tels que résultats académiques, publications scientifiques, projets industriels ou personnels sans limitation particulière.

REGLEMENT

1. Attribution

Un à trois prix peuvent être attribués pour les cursus Master et Mastère Spécialisé®. Cette attribution est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats, à savoir des étudiants diplômés dans l'année soit au titre du programme « Master Aerospace Engineering », soit au titre de l'un des Mastères Spécialisés® existants.

Le jury délibérera de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante, aucun prix ne sera attribué pour l'année considérée.

- ➔ Le jury, à sa discrétion, attribue un à trois prix Master & Mastère Spécialisé®, en fonction de la qualité des dossiers présentés.
- ➔ Pour 2023, les prix seront attribués au sein d'une **enveloppe globale de 3.000 €**.



2. Désignation des bénéficiaires

Elle est faite par un jury composé de:

- ✓ Trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant, un animateur de la CREOP (Commission des Relations avec l'Ecole et les Organisations Professionnelles), le représentant de l'Association auprès de l'Institut ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury,
- ✓ Un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président,
- ✓ Un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par le Directeur des Formations Master/Mastère Spécialisé®
- ✓ Sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury.

3. Sélection des dossiers

La sélection s'effectue en un seul tour, sur présentation **d'un dossier de candidature qui devra être fourni à l'Association. Pour la session 2023, ce dossier doit parvenir au plus tard le vendredi 29 septembre 2023.**

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse association@isae-alumni.net. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

- ✓ Chaque dossier doit comporter :
 - ➔ **L'identification du domaine d'excellence** dans lequel l'étudiant dépose sa candidature,
 - ➔ **Une feuille d'identification du candidat** mentionnant :
 - son état civil et son adresse,
 - les études effectuées avant son admission à l'Ecole,
 - le programme pour lequel l'étudiant Master ou Mastère Spécialisé® est présent à l'ISAE-SUPAERO,
 - ses activités extra-scolaires,
 - un relevé de notes des derniers résultats académiques obtenus,
 - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat.
 - ➔ **Une lettre de présentation** (de deux pages maximum) indiquant :
 - les motivations du candidat pour le domaine d'excellence,
 - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
 - les stages ou projets réalisés pendant son cursus démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
 - la (ou les) réalisation(s) (projet) dans le domaine concerné, et les résultats obtenus,
 - les éventuelles publications réalisées pendant le cursus à l'ISAE-SUPAERO,
 - les activités réalisées en dehors de l'Institut, en parallèle de la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO, et en démontrant la passion, l'excellence et la motivation dans le domaine sélectionné,
 - ➔ Les dossiers en **anglais** seront acceptés.
 - ➔ **Chaque candidature est individuelle.** Une candidature en binôme (ou plus) ne sera pas prise en compte.
 - ➔ **L'adhésion (cotisation) à l'Association des Alumni est un critère pris en compte pour l'obtention d'un Prix.**

- ✓ Les étudiants retenus pour l'attribution d'un prix seront avertis par l'Association au plus tard quelques jours avant leur remise officielle. Cette remise aura lieu à l'occasion de la remise des diplômes à l'ISAE-SUPAERO.

4. Financement et remise des prix

Les prix sont financés conjointement par l'Association et la SAE suivant une répartition et un montant global fixé annuellement par accord entre les Présidents.

La remise officielle des prix aux lauréats est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE.

5. Publicité

Les lauréats des Prix ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE seront présentés dans les diverses publications de l'Association et les titulaires feront l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.

Les lauréats devront fournir à l'Association une petite présentation vidéo ('pitch') de 90 à 120 secondes, afin de présenter et valoriser leur projet. Ce pitch pourra notamment être utilisé lors de la remise des prix et sur les différents canaux de communication de l'Association et de la SAE.

6. Mise en œuvre

Les décisions des jurys ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.



Pour ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,
La Présidente,
Catherine GOETZ



Pour la SAE,
Le Président,
Pierre LARROQUE